

Procès verbal du conseil municipal du 24 mars 2025 à 18h15

Présents : GIACOMETTI Corinne, MASQUELIN Benoît, REINBOLT Ghislaine, GORRY Christine, MASQUELIN Florence, de CAPELE Juliette, PERE Yvan.

Pouvoir : GIMENEZ Clémence à GIACOMETTI Corinne.

Secrétaire : Masquelin Florence.

- 1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 décembre 2024.** Mme le Maire soumet le PV au conseil qui le valide à l'unanimité ;
- 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 décembre 2024.** Mme le Maire soumet le PV au conseil qui le valide à l'unanimité;
- 3. Renouvellement de la convention avec le CDG11 pour la médecine professionnelle.** Mme le Maire rappelle que la commune adhère au service mutualisé du CDG concernant la médecine du travail des agents. Celle-ci est signée pour 3 ans et il convient de la renouveler pour 3 ans de plus - **Approuvé à l'unanimité ;**
- 4. Vote CFU 2024 M57.** Mme le Maire expose le CFU de la M57 à l'assemblée. Elle précise que tous les points relatifs aux finances ont été étudiés et validés par la commission finances du 20 mars 2025. Elle explique également que la page des signatures des CFU n'apparaissent plus dans le document. Il faudra donc que les élus signent la délibération. Elle se félicite du résultat de fonctionnement du CFU qui fait apparaître un solde positif de plus 35 000 €. Celui-ci ajouté à l'excédent reporté de 2023 donne un résultat de clôture en fonctionnement de 131 158.26 € et permettra d'affecter des fonds supplémentaires en investissement pour 2025. Mme le Maire sort de la salle pour le vote du CFU. M. Masquelin, Maire Adjoint soumet le CFU à l'assemblée. Il est **approuvé à la majorité ;**
- 5. Vote des taux d'imposition 2025.** Madame le Maire rappelle les propositions faites lors de la campagne électorale qui s'engageait à ne pas augmenter les impôts pendant le mandat. De plus, le résultat de l'année 2024 ne nécessitent pas de changer les taux. Le conseil valide donc sa proposition de ne pas augmenter les impôts et de maintenir taxe foncière sur les propriétés bâties à **72.52 %**, la taxe foncière sur les propriétés non bâties à **128.38 %** et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **24.93 % - Approuvé à l'unanimité ;**
- 6. Vote des subventions 2025 allouées aux associations.** Mme le Maire précise que nous avons 3 nouvelles demandes de subventions dont 1 qui n'avait jamais rien demandé. Il s'agit de la banque Alimentaire. Elle explique également que l'association Roquevillage a souhaité revoir sa convention avec la mairie et ne plus s'occuper de la plantation et de l'arrosage du fleurissement du village ni de l'animation de la Bibliothèque. A ce propos elle remercie Mme Florence Masquelin qui a accepté d'être la référente de la Bibliothèque et qui va être en charge de son animation. De ce fait, elle propose de revoir la subvention allouée à l'association et de passer sa subvention pour animer les festivités du village (sauf le 14/07/2025 qui sera assuré directement par la municipalité), de 1 500 € à 1 000 € - **Approuvé à l'unanimité ;**
- 7. Vote affectation de résultat M57 2024.** Mme le Maire propose d'affecter les résultats du CFU de 2024 sur le BP de 2025 - **Approuvé à l'unanimité ;**
- 8. Vote CFU 2024 M49.** Là aussi les résultats de fonctionnement sont bons, mais ce sont surtout ceux de l'investissement qui sont notables puisqu'ils s'élèvent à 126 845.19 €. Cela est dû notamment au provisionnement fait ces dernières années pour financer la réfection des réseaux mais qui est mis en standby depuis que de nouveaux plans de sécurisation de la ressource sont arrivés et pour lesquels nous n'avons pas vraiment de prise. Il semblerait toutefois que la 1ere phase du maillage, raccorde notre bêche de reprise (gérée par le SIAEP) à la bêche de reprise d'Escalles/Castelnau. Mme le Maire espère que lorsqu'il faudra verser la participation

communale au SIAEP qui sera en charge du dossier, la commune pourra le faire via son budget M49. Mme le Maire sort de la salle pour le vote du CFU. M. Masquelin, Maire Adjoint soumet le CFU à l'assemblée. Il est **approuvé à la majorité** ;

9. **Vote affectation de résultat M49 2024.** Vu le CFU et les éléments précédemment évoqués l'affectation de résultats 2024 du budget de l'eau et de l'assainissement est **approuvé à l'unanimité** ;
10. **Vote BP M57 2025.** Mme le Maire rappelle que la commune est engagée dans la construction d'une zone de loisirs. Que les travaux du kiosque sont presque terminés. Que l'aménagement des voies, du cheminement piéton et du fleurissement autour de la zone sont en cours. La commune a également été retenue pour le financement de colonnes enterrées par la CCRLCM pour un montant de 45 000 €. La commune aura quant à elle à payer le financement du terrassement pour accueillir les colonnes. L'autre projet est celui de la mise en accessibilité de la salle des fêtes. Pour cela il conviendra de prévoir l'intervention d'un architecte. Au vu de ces projets et de l'affectation de résultat, le BP 2025 de la M57 est **approuvé à l'unanimité** ;
11. **Vote BP M49 2025.** Comme dit précédemment, la commune est suspendue aux propositions de maillage du territoire pour la sécurisation de l'eau. Il convient donc de ne pas prévoir trop d'investissements. Toutefois, Madame le Maire propose de demander l'aide aux partenaires institutionnels dont l'agence de l'eau pour la création d'une aire de remplissage pour les besoins agricoles. Le BP de la M49 est **approuvé à l'unanimité** ;
12. **Modification tableau des effectifs.** La mairie a été informée, que dans le cadre de leur déroulement de carrière nos 2 agents techniques peuvent prétendre à une promotion interne. Ils passeraient du grade d'adjoints techniques à adjoints techniques principaux. L'impact sur les salaires est minime. Mme le maire propose donc de valider cette proposition du CDG11 ce qui permettra de les nommer éventuellement dans le grade au 1^{er} juillet 2025. Pour cela il convient de modifier le tableau des emplois au 1^{er} juillet, de fermer 2 grades d'adjoints techniques et d'ouvrir 2 grades d'adjoints techniques principaux - **Approuvé à l'unanimité.**

Points d'information :

- **Arrêtés pris par le maire.** Lecture est faite des arrêtés pris par Mme le Maire dans le cadre de ses attributions
- **Point travaux.** Comme précisé précédemment le kiosque est en passe d'être terminé. Une inauguration est prévue en juin 2025
- **Colonnes de tris.** Comme évoqué lors du BP Mme le Maire tient à apporter des précisions. Les colonnes pour le tri (hors ordures ménagères) sera bien sous forme de colonnes enterrées. Pour ce qui est des OM la question se pose pour savoir si l'on pourra maintenir des containers ou s'il faudra tout enlever. D'après la CCRLCM, il faut tout enlever pour inciter à trier puisque tout sera positionné côte à côté. De plus il est compliqué de faire un mix car cela veut dire 2 passages puisque 2 modes de collecte différents. La question se pose pour les personnes les plus éloignées sachant que le village n'est pas trop grand et que les personnes les plus éloignées sont à 290 m (étude CCRLCM)... à préciser.
- **Proposition adhésion à l'association des communes forestières.** Mme le Maire explique que la commune aurait intérêt à adhérer à cette association pour diverses raisons, notamment : concernant l'Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) pour la commune et pour les administrés, concernant la gestion du foncier et des opportunités à saisir, l'aide gratuite pour la réalisation d'un bilan foncier de l'ensemble de notre commune afin d'éventuellement récupérer des terrains (Biens Vacants et Sans Maîtres, zones boisées...), la gestion des espaces forestiers, formations gratuites au travers de sessions d'information, de webinaires etc... Coût 118 €. **Adhésion validée**
- **Modification du tableau de classement des voies.** Mme le Maire rappelle que la commune a déjà fait un gros travail sur « adressage.gouv.fr » en corrigeant et en certifiant toutes les adresses. Toutefois il faudrait faire un point sur le linéaire afin de réaliser une analyse et une

mise à jour de notre tableau de Classement des Voies (TCV) afin d'obtenir un recensement complet du linéaire précis de notre voirie ; nous bénéficierions d'un outil de déclaration officiel destiné à la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'Etat à notre collectivité nous satisferions également aux obligations de la nouvelle loi 3DS. Cela permettrait aussi une meilleure protection du domaine routier , notamment les niveaux de protection juridique et assurantiel s'appliquant sur telle ou telle voirie etc... Les élus demandent si d'autres communes autour de nous ont fait ce diagnostic. Mme le Maire énumère une vingtaine de communes qui l'ont fait et qui ont vu leur DGF modifiée... **Commande validée**

- **Infos pose caméras.** Mme le Maire et M. Père ont reçu 2 entreprises afin d'obtenir des informations sur la pose éventuelle de caméras suite, notamment, aux « visites » récentes de maisons au niveau des lotissements. Les points stratégiques ont été identifiés. Il faudra faire une commission travaux pour étudier les propositions.
- **Infos eau potable.** L'info ayant déjà été développée lors de points relatifs au Budget M49, le point est annulé.
- **Pas d'info diverses ...**

Pas de question diverse

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30